



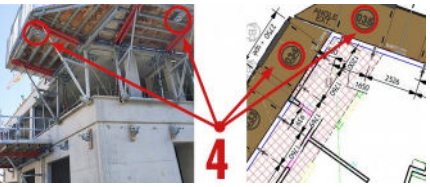



## FICHE DE CONTRÔLE - REMISE EN SERVICE PTE<sup>1</sup>

Guide de vérifications lors de la mise en place des PTE selon la R464 : [Extrait de la page 13 - Annexe 3](#)

« Vérifications lors de la mise et de la remise en service des PTE ou pour toute adaptation, réparation, **interruption d'utilisation d'au moins un mois.** »

### Rappel des points à contrôler :

Point	Désignation des points de contrôle	Illustrations <sup>2</sup>
1	État de conservation des PTE, des composants et des dispositifs qui les équipent ainsi que des supports.	
2	Présence, état, fixation et fonctionnement éventuel des composants et dispositifs qui équipent les PTE.	
3	Contrôle du montage des PTE en conformité avec les préconisations du fabricant.	 <a href="https://copac.fr/produits/copass-200">https://copac.fr/produits/copass-200</a>
4	Examen de l'installation et de l'assemblage des PTE en fonction du plan de calepinage.	
5	Absence de déformation permanente ou de corrosion des éléments visibles constituant l'ossature de la PTE.	

1 Plateforme de travail en encorbellement

2 Les illustrations sont simplifiées. Veuillez consulter la documentation complète sur le site [copac.fr](http://copac.fr). En cas de doute contacter le service commercial.

